

RESEAU INTERNATIONAL
DES ORGANISMES DE BASSIN

INTERNATIONAL NETWORK
OF BASIN ORGANIZATIONS

RED INTERNACIONAL
DE ORGANISMOS DE CUENCA

1^{er} TRIMESTRE 1997 N° 5

La lettre du réseau

LA SECONDE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SE TIENDRA A VALENCE (ESPAGNE) DU 2 AU 4 OCTOBRE 1997

RIOB

Le Bureau de Liaison du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), qui a eu lieu à Lyon (France) les 27 et 28 janvier derniers au siège de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, a accepté que la prochaine Assemblée Générale se tienne à Valence, en octobre prochain, à l'invitation des Autorités Espagnoles.

Un colloque international sera organisé à cette occasion sur le thème du «**financement des organismes de bassin**», pour lequel un appel à communications a été lancé auprès des organisations de coopération bi et multilatérales et des organismes membres du RIOB.

LE BUREAU DE LIAISON

Depuis la réunion constitutive du RIOB, qui a eu lieu en France à Aix-les-Bains en mai 1994 à l'invitation des organismes de bassin français, le Bureau de Liaison avait déjà tenu cinq réunions respectivement en Roumanie (octobre 1994), Pologne (mars 1995) Mexique (septembre 1995), Roumanie (juillet 1996) et Côte d'Ivoire (novembre 1996).

www.oieau.fr/riob/
Désormais, toutes les informations sur le RIOB sont disponibles



sur le WEB
www.oieau.fr/riob/



Bureau du RIOB autour de MM. ROUX et CHIROUZE (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse) - 27 et 28 janvier 1997

Ce Bureau a été composé de MM. BENEVIDES et GARRIDO (Brésil), CHIROUZE (France), LASCU et PREDESCU (Roumanie), KOUADIO (Côte d'Ivoire), NOAIN et SANTAFE MARTINEZ (Espagne), MESTRE-RODRIGUEZ (Mexique), OSTOJSKI et BADOWSKI (Pologne), ROEDJITO et RUSFANDI USMAN (Indonésie) ainsi que de Mme SERBU (Roumanie).

M. DONZIER (OIEau) y participe comme Secrétaire Technique Permanent.

Le Bureau, présidé par M. E. MESTRE, administre le Réseau entre deux réunions de l'Assemblée Générale, dont il prépare l'ordre du jour et s'assure de la mise en oeuvre des résolutions, avec l'appui du Secrétariat Technique Permanent.



Le Bureau du RIOB autour de MM. Mestre (Président du RIOB) et Sekou Touré (Haut Commissaire à l'hydraulique) - Côte d'Ivoire - 8 et 9 novembre 1996



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1996

Elle s'est tenue à Morelia (Mexique) du 27 au 29 mars 1996.

Cette Assemblée, dont M. Ernesto ZEDILLO, Président des Etats Unis du Mexique, a ouvert en personne les travaux, a adopté le texte de la «Déclaration d'Adhésion» et de la «Charte d'Organisation et de Fonctionnement» du Réseau, préparés par le Bureau.

Elle a réuni des représentants de 45 pays intéressés par une démarche de gestion intégrée de leurs ressources en eau à l'échelle de grands bassins hydrographiques.

Lors de la cérémonie solennelle de clôture, 68 organisations de 32 pays ont officiellement signé leur déclaration d'adhésion au RIOB.

Une journée technique internationale sur «l'information nécessaire à la prise de décision» s'est tenue le 28 mars 1996 durant l'Assemblée Générale de Morélia.

Ce colloque a permis de réfléchir aux solutions à mettre en oeuvre pour développer des réseaux de mesures et d'analyses, optimiser la collecte des

données nécessaires, créer de véritables «observatoires de bassin» synthétisant l'information utile tant pour la planification que pour la fixation de redevances et le suivi des programmes prioritaires d'intervention.

La restitution des données sous des formes facilement compréhensibles et accessibles aux Autorités comme aux membres des Comités de Bassin est également une question très importante.

Les membres du Réseau ont adopté des recommandations pour faciliter l'approche de cette importante question par les nouveaux organismes de bassin. La synthèse de toutes les contributions à ce colloque constitue un dossier de référence, qui sera particulièrement utile pour développer de nouveaux «observatoires de bassin».

L'Assemblée Générale a par ailleurs confirmé le mandat donné à l'Office International de l'Eau pour assurer, sous l'autorité du Président du Réseau, M. Eduardo MESTRE-RODRIGUEZ (Mexique), le Secrétariat Technique Permanent du RIOB, avec le soutien des six Agences de l'Eau et des Autorités françaises.

LES ACTIVITÉS COLLECTIVES DU RÉSEAU

Celles-ci commencent progressivement à se mettre en place:

- «LA LETTRE DU RIOB», rédigée par les membres du Réseau eux-mêmes, sert de trait d'union et est un lieu privilégié d'échange d'information sur leurs expériences. Quatre numéros ont déjà été publiés, dans les trois langues officielles du RIOB (français, espagnol et anglais), dont le dernier a été tiré à plus de 7500 exemplaires diffusés à travers le monde.
- «AQUADOC-INTER» va permettre dès 1997 l'échange de documentations institutionnelles à partir de références harmonisées entre les organismes de bassin.

«AQUADOC-INTER» fonctionnera sur INTERNET l'été prochain et constituera une «bibliothèque virtuelle» rassemblant toute la documentation juridique, administrative et économique sur l'organisation de la gestion de l'eau par bassin dans les pays adhérents au RIOB.

La première étape de ce projet, qui s'appuie sur des professionnels du traitement documentaire, a été la désignation à titre expérimental de 12 «Centres Documentaires Relais Nationaux» (CDRN) qui seront en fait les «guichets» servant de relais entre les utilisateurs nationaux, les bases spécialisées nationales et le système.

Il s'agit de créer les conditions d'échange au sein d'un réseau en harmonisant les systèmes de références, les modalités de requête et les mises à disposition des copies, donc de rendre transparent pour les utilisateurs l'accès aux informations qu'ils

souhaitent, quelle qu'en soit la source.

- L'ATELIER INTERNATIONAL SUR LES SCHEMAS DIRECTEURS DE BASSIN Il s'est tenu, à l'initiative des Autorités Roumaines, à CONSTANZA (Roumanie) du 31 août au 4 septembre 1996 et a permis à 31 participants de onze pays de faire le point de l'organisation des institutions de l'eau dans les différents pays concernés par le RIOB : il s'est agi d'un véritable cours d'administration comparée, fort utile pour développer les principes, adaptés à chaque situation locale, d'une meilleure gestion des ressources.
- UN COURS INTERNATIONAL trilingue de 2 semaines sur «la création des organismes de bassin» sera aussi organisé conjointement par la France et l'Espagne début 1998.
- Enfin, LE SERVEUR INTERNET «[HTTP://WWW.OIEAU.FR/RIOB/](http://www.oieau.fr/rkob/)» diffuse depuis novembre 1996, en trois langues (français, anglais, espagnol), toute la documentation publiée dans le cadre du RIOB et notamment les textes intégraux des recommandations de la journée thématique de mars 1996 sur «l'information nécessaire à la prise de décision» et de l'atelier de septembre 1996 sur «les schémas directeurs de bassin».

Secrétariat Technique
Permanent - RIOB
OIEau - Paris
Fax : (33-1) 40 08 01 45
E-mail: oieau-dg@worldnet.fr



L'Assemblée Générale de Morélia

RIOB

1^{ÈRE} RÉUNION DES ORGANISMES DE BASSIN D'AMÉRIQUE CENTRALE ET DES CARAÏBES

La première réunion des organismes de bassin d'Amérique Centrale et des Caraïbes s'est tenue à San José, Costa Rica, du 14 au 16 mai 1997.

Des représentants des différents secteurs qui jouent un rôle dans la gestion des bassins hydrographiques au Costa Rica y ont participé ainsi que des représentants étrangers d'Allemagne, Belgique, Cuba, El Salvador, France, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, République Dominicaine.

Il s'agissait :

- 1 d'échanger les connaissances et les expériences utiles sur la gestion des bassins hydrographiques.
- 2 de consolider le concept du bassin hydrographique comme unité naturelle de gestion et donner une impulsion à son application au niveau politique dans chaque pays participant.
- 3 de rédiger des recommandations sur la gestion des

bassins hydrographiques et analyser les possibilités de coopération technique et de formation.

Parmi les thèmes qui ont été traités lors de la réunion, on trouve:

- Les aspects institutionnels
- La pollution des eaux
- L'utilisation et la gestion des bassins multinationaux
- L'aménagement du territoire dans les bassins hydrographiques.

Un nouveau champ d'analyse

et d'échange d'expériences entre les institutions participantes a ainsi été ouvert.

Cette réunion a également permis de préparer l'Assemblée du Réseau Régional du RIOB pour l'ensemble de l'Amérique Latine qui se tiendra à Brasilia (Brésil) en juillet prochain.

Contact :
Alejandro Rodriguez Morales
Commission du Bassin du Rio Grande de Tarcoles
Fax : (506) 224 37 96



AVANT-PROJET DE CHARTE EUROPÉENNE DU BASSIN DU DANUBE

Cette Charte, élaborée par le **Conseil de l'Europe**, a pour objet de mettre en place une coopération permanente entre les gouvernements, les parlements nationaux, les collectivités et autorités territoriales et leurs assemblées élues, les institutions européennes, les organisations internationales et les organisations non-gouvernementales qualifiées, nationales ou européennes.

Objectifs

La Charte vise à gérer le bassin du Danube dans son unité et comme un bien commun en vue de garantir la conservation de ses valeurs culturelles, des équilibres écologiques et de la biodiversité et de mettre en place les moyens socio-économiques du développement durable, d'offrir une vision d'ensemble permettant la coordination entre les divers instruments et

programmes, de renforcer les relations entre les Etats du bassin et les Etats riverains de la Mer Noire.

Structure

Un **Comité Permanent** aura pour fonctions d'examiner les activités de coopération développées dans le bassin du Danube, de les évaluer et de soumettre les recommandations appropriées au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Cette charte est ouverte à la signature des Etats riverains du Danube et de la Communauté Européenne.

**Contact : Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Pouvirs Locaux
Conseil de l'Europe
Fax : (33-3) 88 41 27 81**

PARTENARIAT GLOBAL SUR L'EAU ET CONSEIL MONDIAL DE L'EAU

Reconnaissant le fait que l'eau est un élément critique du développement durable, beaucoup d'organisations d'assistance ont essayé ces dernières années de résoudre les problèmes en établissant des programmes dédiés à ce secteur. Mais, en raison d'un manque de coordination, ces programmes souvent se chevauchaient, se dupliquaient ou présentaient de sérieuses lacunes.

Afin de résoudre ce problème, un groupe d'Agences a fondé en août 1996 le **Partenariat Global sur l'Eau / Global Water Partnership (GWP)**, dont le siège est à Stockholm, première tentative de coordination des activités dans ce domaine à l'échelle mondiale. Actuellement, ses membres sont des gouvernements, des banques multilatérales, des agences des Nations Unies, des associations professionnelles, le secteur privé et des organisations non-gouvernementales.

● Identification des secteurs prioritaires

Le GWP a déjà entrepris une étude globale des principaux sous-secteurs, tels que santé, agriculture, environnement et industrie, afin d'identifier les besoins les plus critiques à satisfaire ainsi que l'étude des efforts actuellement menés par les organisations d'assistance.

● Concertation régionale

Le GWP dirige principalement ses efforts sur l'Afrique et l'Asie où les besoins et l'assistance des bailleurs sont les plus im-

portants. Il vise à créer des partenariats régionaux. La première réunion régionale s'est tenue à Windhoek (Namibie) en novembre dernier en collaboration avec la **Communauté Sud-Africaine de Développement (SADC)**. La prochaine réunion régionale sera organisée à Manille en juin 1997 à l'invitation de la Banque Asiatique de Développement.

● Concertation avec le secteur privé

Afin de trouver les solutions aux problèmes des pays en développement, le GWP estime devoir mobiliser dans les pays moins développés des méthodologies élaborées par le secteur privé, notamment en France et au Royaume Uni.

C'est le cas par exemple du **Partenariat des services urbains africains / Water Utilities Partnership (WUP)** animé par l'Union Africaine des Distributeurs d'Eau (UADE).

Le GWP coordonne ses initiatives avec celles du **Conseil Mondial de l'Eau (CME)** dont le siège s'est installé à Marseille (France) et qui a organisé avec succès à Marrakech (Maroc) en mars 1997 son premier grand symposium international.

**Contacts: John Briscoe - World Bank, représentant de la Banque au GWP
Fax : (1-202) 477-0565
Mr. Holmberg (GWP)
Fax : (46-8) 698 56 27
G. Lemoigne (CME)
Fax : (33-4) 91 99 41 01**

RÉSEAU INTERAMÉRICAIN SUR LES RESSOURCES EN EAU

Le Réseau Interaméricain sur les Ressources en Eau (IWRN) a été créé lors de la première Concertation Interaméricaine sur la Gestion de l'Eau à Miami (Floride) en octobre 1993, dans le but d'établir et de renforcer des partenariats américains sur les ressources en eau portant sur des thèmes tels que santé publique, alimentation en eau, assainissement, gestion des ressources en eau dans un contexte de développement durable et de protection des écosystèmes.

Son objectif est de promouvoir une collaboration horizontale entre les pays membres de l'Organisation des Etats Américains (OEA), universités, ONG, associations d'usagers de l'eau et opérateurs impliqués dans la gestion des ressources en eau. Le réseau facilite également la coopération technologique et l'échange des informations et des données, l'éducation et la formation. L'IWRN utilise des réseaux et organismes existants pour atteindre ces objectifs.

● Déclaration de Buenos Aires :

La seconde concertation Interaméricaine sur la gestion de l'eau s'est tenue à Buenos Aires du 1er au 6 septembre 1996. Elle a rassemblé 260 experts de l'eau de 26 pays du continent américain.

Ses principales conclusions et recommandations portent,

entre autres, sur :

- l'établissement d'une gestion intégrée des ressources en eau en utilisant si possible le bassin versant comme unité de planification et la création d'autorités régionales ou de bassin,
- l'évaluation des ressources en eau transfrontières sur le continent,
- le renforcement des capacités institutionnelles des pays,
- la création de systèmes d'information,
- l'organisation de sessions de formation, conférences, séminaires et ateliers sur la gestion intégrée des ressources en eau,
- l'amélioration des outils économiques et réglementaires de la gestion intégrée des ressources en eau.

Il paraît indispensable de bien coordonner les efforts de l'IWRN avec ceux du Réseau Régional pour l'Amérique Latine du RIOB (RRAL/RIOC) qui tiendra sa première réunion générale en juillet 1997 à Brasilia (Brésil).

**Contact : Inter-American Water Resources Network (IWRN)
Fax : (1-202) 458 3560
Red Regional para América Latina/RIOC
Fax : (55-61) 225 359**

RÉSEAU RÉGIONAL POUR L'AMÉRIQUE LATINE / RRAL-RIOC

TOUS UNIS POUR MIEUX GÉRER L'EAU

19 pays d'Amérique Latine étaient représentés à l'Assemblée Générale du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) à Morélia (Mexique) en mars 1996.

Ils ont décidé la constitution d'un sous-réseau régional pour l'Amérique Latine (RRAL-RIOC).

Ceci permettra de développer de manière accrue les échanges d'information et d'expériences afin d'aboutir à un renforcement des structures de bassin dans les pays de la région.

La première réunion du Réseau Régional se tiendra en juillet 1997 à Brasilia à l'invitation des autorités brésiliennes.

**Contact :
E. MESTRE
Fax : (52-42) 134 142
R. GARRIDO
Fax : (55-61) 225 359**



AFRIQUE

CÔTE D'IVOIRE

NOUVEAU CADRE INSTITUTIONNEL DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

Conscient du fait que les problèmes du secteur de l'eau résulteraient essentiellement d'un cadre institutionnel inadapté, l'inexistence d'un cadre juridique cohérent, des difficultés de mobilisation des financements, une utilisation non concertée des ressources et une maîtrise insuffisante de la pollution, la Côte d'Ivoire vient de s'orienter vers une stratégie de gestion intégrée des eaux. Cela s'est manifesté par la création d'un Haut Commissariat à l'Hydraulique lors de la formation du Gouvernement du 26 janvier 1996. L'une des attributions principales de cette structure est de proposer un cadre institutionnel adéquat pour la gestion intégrée des eaux du pays.

Les nouvelles dispositions visent plus particulièrement à :

- **définir une politique globale de l'eau**, au delà des domaines de compétences strictement dévolus à certains ministères;
- **concevoir les instruments d'un système de gestion rationnelle de l'eau**, s'appuyant sur une meilleure connaissance de l'offre et de la demande en eau, tant à des fins agricoles, pastorales, de production d'énergie hydroélectrique, industrielles, ainsi que d'alimentation en eau des différents établissements humains;
- **renforcer la pérennisation des investissements consentis dans ce secteur**, en définissant notamment une politique claire de participation des différents bénéficiaires aux frais de produc-

tion et de maintenance des installations hydrauliques (énergie hydroélectrique incluse);

- **préserver la qualité de l'eau** à fournir aux différents usagers.

Une démarche participative a été adoptée pour la conception de ce nouveau cadre institutionnel.

Sékou Touré
Haut Commissariat
à l'Hydraulique
Fax : (225) 32 21 92

TROIS SCENARIOS POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE DE L'EAU

Un atelier national a été organisé en septembre 1996 à Abidjan sur le thème «**Conception d'un cadre institutionnel de gestion intégrée des ressources en eau en Côte d'Ivoire**».

A l'occasion de cet atelier auquel ont pris part tous les partenaires du secteur de l'eau, trois scénarios ont été examinés:

- **1^{er} scénario : Une gestion par des structures nationales centralisées**

La création d'une Agence Nationale de l'Eau, ayant le statut d'Établissement Public de l'Etat. Cette Agence serait gérée par un Conseil d'Administration. Un Comité National de l'Eau regrouperait les usagers de l'eau pour les associer au processus de prise de décision. La police de l'eau serait également exercée par l'Etat.

- **2^e scénario : Une gestion par bassin versant hydrographique**

En Côte d'Ivoire, on dé-

nombre 10 bassins versants hydrographiques qui se regroupent en 3 bassins majeurs.

Dans chacun de ces bassins, serait créée une Agence de l'Eau, Etablissement Public de l'Etat, avec un Conseil d'Administration et un Comité de Bassin.

- **3^e scénario : Une solution mixte**

Cette solution consiste à créer au niveau national une **Autorité de l'Eau** qui serait un Etablissement Public de l'Etat ayant la double fonction d'Agence de l'Eau et d'organisme aménageur.

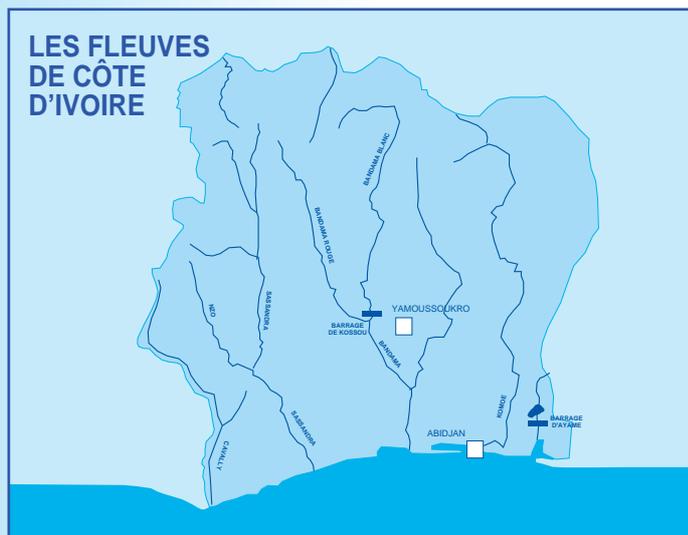
Cette Autorité serait coiffée d'un Conseil d'Administration. La police des eaux serait confiée aux services de l'Etat.

Parallèlement serait créée dans chacun des trois bassins majeurs une **Autorité de Bassin** composée d'élus, d'usagers et des représentants de l'administration, dont le rôle consisterait à :

- contribuer à l'établissement des programmes d'intervention dans les bassins;
- donner son accord sur les taux des redevances perçues par l'Autorité Nationale de l'Eau;
- suivre la mise en oeuvre du programme arrêté par l'Autorité Nationale.

A l'issue des nombreux débats qui se sont déroulés, le choix de la Côte d'Ivoire s'est porté sur le 3^{ème} scénario qui, tout en respectant l'option de décentralisation engagée par le gouvernement, permet de tendre, prudemment mais résolument, vers la nécessaire gestion intégrée des ressources en eaux.

Amani Kouadio
Ministère des Infrastructures
Economiques
Fax : (225) 34 73 22/34 72 59



ASIE INDE

AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA «SABARMATI RIVER» AU GUJARAT

M. PARMAR, Secrétaire du Département Narmada et Ressources en Eau (Gujarat), chargé à la fois de la coordination du projet «Sabarmati River» et de l'«Hydrology Project» de la Banque Mondiale, a effectué une visite en France du 20 à 24 mai 1996, organisée par le Ministère des Affaires Etrangères afin de se familiariser avec la politique française de l'eau.

Son programme a comporté des rencontres avec la Direction de l'Eau au Ministère de l'Environnement et avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, suivies de la visite du Centre National de

Formation aux Métiers de l'Eau de l'OIEau à Limoges.

En 1996, trois missions ont été effectuées par l'Office International de l'Eau en Inde, en mars, juin et décembre, pour préciser, avec les Autorités indiennes (Gouvernement du Gujarat, Ministère Fédéral des Ressources Hydrauliques, Département des Affaires Economiques), la Banque Mondiale, le PNUD et l'Ambassade de France, les termes techniques et financiers d'un **projet pilote visant à définir les modalités les plus appropriées d'aménagement intégré, de lutte contre la**

pollution et de gestion rationnelle des eaux du bassin de la Sabarmati river.

Il s'agit dans une première phase de préciser les termes de références de l'étude d'un **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** et de la **création d'un observatoire de bassin et de préciser un Programme d'Investissements Prioritaires en simulant les mécanismes financiers qui en permettront la réalisation.**

Des contacts ont été pris à Washington et New York respec-

tivement en mai 1996 et en janvier 1997 en vue de préciser la coordination des projets de la Banque Mondiale et du PNUD dans le Gujarat avec le projet «Sabarmati River».

M. PARMAR
Secretary for Water Resources
NARMADA and Water
Resources Department
Government of Gujarat
Fax : (91 27) 12 20 406

AMÉRIQUE DU NORD

QUÉBEC

NOUVEAU MANDAT POUR LE COBARIC

À la fin de 1996, le gouvernement du Québec a mis sur pied un comité restreint regroupant les principaux acteurs gouvernementaux dans le domaine de la gestion de l'eau au Québec. Ce comité a le mandat, entre autres, d'analyser la problématique de la gestion de l'eau et de proposer des moyens à mettre en place pour assurer sa gestion optimale. **Les réflexions à ce titre visent à doter le Québec en 1997 d'une véritable politique de l'eau, laquelle pourrait éventuellement déboucher sur l'adoption d'une loi sur l'eau.**

L'approche privilégiée est la gestion intégrée par bassin versant. Des agences de l'eau seraient éventuellement implantées dans les bassins majeurs du Québec.

Dans le but d'expérimenter et de concrétiser ce concept, un second mandat sera donné par le Ministre de l'Environnement et de la Faune (MEF) au **Comité de Bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)** qui avait été mandaté en 1994 pour proposer une nouvelle approche de gestion de l'eau pour le Québec.

Ce mandat consistera en :

- la conception d'un premier schéma directeur de l'eau au Québec ;
- l'élaboration d'une stratégie de financement des éventuelles agences de l'eau ;
- la consultation de la population sur les deux points précédents.

Le COBARIC devra, dans un délai de 24 mois, faire un rapport au Ministre, qui fera alors des propositions au gouvernement sur les orientations à prendre.

Les organismes régionaux seront impliqués dans le projet et un comité interministériel, coordonné par le MEF, en suivra le développement.

Cette stratégie rencontre les propositions de la commission scientifique et technique sur la gestion des barrages, formée suite aux inondations survenues au Québec en juillet 1996, qui recommande, entre autres, dans son rapport final de janvier 1997 une gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

Jean Maurice Latulippe
Ministère de l'Environnement
Fax : (1-418) 644 2003

AMÉRIQUE LATINE

CAPRE

Le CAPRE (Comité Coordinateur des Institutions d'eau potable et d'assainissement d'Amérique Centrale et des Caraïbes), dans le cadre de son Plan d'Actions Prioritaires, a réalisé plusieurs activités importantes:

- En octobre 1996, la Réunion Régionale du CCAAS pour l'Amérique Latine, s'est tenue à Quito. Son objectif principal était de définir les stratégies de modernisation du secteur Alimentation en Eau Potable Assainissement, les réglementations et certifications régionales pour les équipements et matériels, le développement des ressources humaines.
- Une réunion des entreprises prestataires de services sur "l'Avancement de la modernisation des institutions d'eau potable et d'assainissement" a aussi été organisée à Mexico, dans le cadre du XXVe Congrès Interaméricain de l'AIDIS, afin de connaître leurs expériences institutionnelles, de résoudre les problèmes de prestation de services des compagnies à fort taux de croissance,

ce, les technologies nouvelles, les nouveaux schémas administratifs, les expériences et les tendances.

- En novembre 1996, les institutions représentées dans le CAPRE ont décidé de former un Comité Technique National pour la Prévention des Catastrophes dans chaque pays membre et ont recommandé une organisation solide, une meilleure capacité à faire face aux urgences et catastrophes et un programme prioritaire de prévention.
- En janvier 1997, la première réunion des Comités Techniques Nationaux et Régionaux du CAPRE et d'ANDESAPAPA s'est tenue à Panama sur le thème de la Qualité des Matériels. Son objectif principal était d'officialiser et d'appliquer des normes harmonisées entre CAPRE et ANDESAPAPA et d'exiger des certificats de conformité dans les pays et les institutions membres.

Iliana Arce Umaña (CAPRE)
Fax : (506) 222 3941

ARGENTINE

LA GESTION DE L'EAU EN ARGENTINE

En République Argentine, le Secrétariat des Ressources Naturelles et du Développement Durable élabore la politique de préservation des ressources en eau.

L'organisme chargé de la mise en oeuvre de cette politique est le **Sous-Secrétariat de Gestion des Ressources en Eau**, qui dépend du **Secrétariat des Travaux Publics et des Transports**.

Le Sous-Secrétariat de Gestion des Ressources en Eau a pour objectifs principaux d'élaborer des propositions pour la programmation et la mise en oeuvre de la politique hydrologique nationale et de superviser son application tout en coordonnant les plans, programmes, projets, travaux et actions relatifs aux ressources en eau afin de parvenir à une utilisation rationnelle et à la préservation de celles-ci.

Il conçoit également et met en oeuvre des programmes et actions de gestion et de développement des infrastructures concernant la prestation des services publics et l'alimentation en eau potable, l'évacuation et le traitement des rejets et déchets, et enfin mobilise la coopération technique et financière des organisations internationales ou bilatérales afin de réaliser les objectifs proposés.

Ces objectifs englobent des actions prioritaires exécutées par la **Direction Nationale de la Gestion des Ressources en Eau (DNGRH)** chargée d'assister le Sous-Secrétariat dans la plani-

fication et la mise en oeuvre de la politique extérieure du Pays concernant les ressources en eau internationales partagées et les cours d'eau transfrontaliers et de conseiller le Ministère des Affaires Étrangères.

De-même, la **DNGRH est chargée de la planification et de la mise en oeuvre des programmes et actions orientés vers la Gestion Intégrée des Bassins et Régions Hydrographiques Interprovinciales** et coordonne l'élaboration de projets communs à usages multiples des ressources en eau avec les organismes et juridictions concernés afin d'assurer une distribution rationnelle.

La Direction représente la Nation auprès des programmes et réseaux internationaux concernés par la gestion des ressources en eau. Elle élabore et propose des normes techniques, administratives et législatives afin de réglementer l'utilisation de la ressource et veille à leur application, tout en coordonnant les actions avec les différents organismes compétents.

Le Directeur National de Gestion des Ressources en Eau, M. Victor Pochat, est le représentant argentin dans le sous-réseau Amérique Latine du RIOB.

Corina Fernandez (DNGRH)
Fax : (54-1) 349 7596



AMÉRIQUE DU SUD

BRÉSIL

LA NOUVELLE LOI BRÉSILIENNE SUR LES RESSOURCES EN EAU

Le Code de l'Eau brésilien du 10 juillet 1934 organise la gestion de l'eau du pays. Malgré ses presque 63 ans, il est encore considéré aujourd'hui comme un modèle.

Toutefois, plusieurs problèmes subsistaient sur l'usage de l'eau, surtout en ce qui concerne la pollution, la gestion des pénuries et les conflits entre usagers.

La loi du 8 janvier 1997 vient de combler cette lacune : il s'agit d'une loi cadre qui établit le nouveau mode d'organisation de la planification et de la gestion des ressources en eau du pays. Le nouveau texte permet de :

- 1 officialiser les concepts fondamentaux applicables au secteur;
- 2 établir les outils de gestion;
- 3 définir un cadre institutionnel général convenable afin que les différents acteurs puissent jouer leur rôle dans la prise de décision sur l'utilisation de l'eau.

Le texte définit clairement le bassin hydrographique comme unité de planification, selon un concept d'intégration; proclame la valeur économique de l'eau; recommande les usages

à buts multiples; et organise la décentralisation de la gestion et la participation de tous les décideurs.

La loi crée les schémas directeurs, les redevances, la classification des cours d'eau, le réseau d'information sur les ressources en eau et les octrois du droit d'utilisation de l'eau.

La loi crée des comités de bassin, les agences de l'eau, la Commission Nationale des Ressources en Eau et inclut les commissions des ressources en eau des Etats, comme membres du Système National des Ressources en Eau.

Le problème est un peu compliqué en raison de la Constitution fédérale du Brésil qui sépare les «plans d'eau» en deux domaines partagés entre l'Union (gouvernement central) et les Etats. L'une des difficultés à résoudre est par exemple le mode d'organisation des agences de l'eau car un même bassin peut comprendre des fleuves du domaine de l'Union et des fleuves du domaine d'un des Etats fédérés.

*Raymundo Garrido
Secrétaire National des Ressources en Eau
Fax : (55-61) 225 359*



LES BASSINS DES FLEUVES PIRACICABA, CAPIVARI ET JUNDAI

Les bassins des fleuves Piracicaba, Capivari et Jundai correspondent à une région industrielle importante avec 3,5 millions d'habitants et alimentent en eau également la moitié de la population de la zone métropolitaine de São Paulo soit environ 12 millions de personnes.

Depuis 1989, un Syndicat Intermunicipal regroupant 37 municipalités et 17 entreprises locales, publiques et privées, s'efforce de contrôler la pollution et de protéger les sources d'eau douce pour l'alimentation en eau.

En 1997, un projet important sera soumis à la Banque Mondiale par le Gouvernement Fédéral et le gouvernement de l'Etat de

São Paulo avec la collaboration du Syndicat.

Le coût total du projet s'élèvera à 600 millions de dollars, dont la moitié sur prêt de la Banque Mondiale, pour, d'une part, le traitement et le contrôle des effluents, et, d'autre part, la gestion de l'eau, des déchets et la protection des sources. L'Agence française de l'Eau Seine-Normandie prête son concours au syndicat pour les études préalables.

*Vitorio Humberto Antoniazzi
João Jeronimo Monticeli
Syndicat Municipal des bassins des fleuves Piracicaba et Capivari
Fax : (55-11) 604 1921*

LE PROGRAMME "VIEDOCE"

Le projet Rio Doce s'est tout d'abord basé sur un partenariat avec les usagers du bassin. Ce partenariat s'est développé et son principal résultat est une meilleure crédibilité inter-institutionnelle.

Conscientes de la grave situation de l'environnement dans le bassin hydrographique, **les entreprises locales collaborent et investissent** afin de résoudre leurs problèmes et ceux des collectivités. **Le programme VIEDOCE propose de les mobiliser pour améliorer la qualité de la vie des populations dans le cadre du Système de gestion du Bassin du Doce.**

Le fonctionnement du programme

L'Agence technique du bassin du fleuve Doce utilise comme outil de planification un logiciel qui permet d'établir et de relier le diagnostic du bassin, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux et l'administration financière, sur la base de scénarios destinés à rendre compatibles les options d'investissement et les résultats opérationnels.

Le programme VIEDOCE permettra d'inscrire et de comptabiliser tous les investissements des entrepreneurs pour améliorer les conditions de vie de la population et de lutter contre la pollution.

Quels avantages pour les entreprises ?

L'investissement réalisé par les entreprises, en partenariat avec l'Agence Technique de Bassin, sera considéré comme de portée régionale et directement associé à la réhabilitation et la préservation du Doce, et leurs actions, ainsi valorisées dans le VIEDOCE, seront diffusées par voie de presse en général et par le bulletin périodique du bassin.

Qui peut participer au programme ?

Le programme est fondé sur le principe «usager-collaborateur».

Par conséquent, toutes les entreprises des secteurs industriel, minier, agricole, de l'élevage, de l'énergie, du tourisme qui s'intéressent et se soucient de la situation du fleuve, peuvent participer.

Toutes les contributions des entreprises réalisées au profit des collectivités du bassin, permettant de réhabiliter la quantité et la qualité des eaux du bassin du Doce et faisant partie du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin, pourront être comptabilisées, par exemple :

- l'assainissement, l'approvisionnement en eau potable, les réseaux d'égouts, l'épuration des eaux usées et le traitement des déchets domestiques des villes;
- la réhabilitation des forêts naturelles, la protection des forêts cultivées et des sols;
- la mise en oeuvre de systèmes de contrôle des rejets ponctuels d'effluents liquides: alambics, porcheries, mines, stations service, pesticides, etc.
- le financement d'études et de recherches en vue d'enrichir la connaissance du bassin;
- le fonctionnement de l'Agence technique : équipement, matériels pédagogiques et d'information et personnel;
- des programmes d'éducation hydro-environnementale et de formation du personnel dans le domaine des ressources en eau.

Le «trinôme collectivité-entreprise-gouvernement» vit actuellement de grands changements. Un gouvernement transparent et décentralisé, une société participative et des entreprises solidaires et citoyennes seront certainement les piliers dont la société brésilienne aura besoin pour promouvoir les grandes transformations du XXI^e siècle. Le Programme VIEDOCE est un grand pas vers cet objectif !

*Paulo Maciel Junior
Coordinateur de l'Agence Technique du Bassin du Rio Doce
Fax : (55-31) 2614009*



L'AGENCE NATIONALE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

La loi du 25 décembre 1996 a transformé le DNAEE en Agence Nationale de l'Énergie Électrique et a transféré vers celle-ci toutes les activités d'hydrologie, le patrimoine technique, le personnel et les responsabilités du DNAEE.

Diffusion de l'information

Pour faciliter la diffusion de l'information auprès des usagers, le DNAEE met à disposition, en temps réel via satellite, les données hydrologiques de ses principales stations, sur le site Internet "www.dnaee.gov.br".

La nouvelle loi sur l'eau

Elle crée la Commission Nationale des Ressources en Eau et va permettre l'organisation de nouveaux Comités de Bassin et Agences de l'Eau et prévoit la mise en place de redevances pour l'usage de l'eau.

La coopération franco-brésilienne, initiée en 1989, avec les projets pilotes du Rio Doce, Paraíba do Sul et Piracicaba-Capivari, avait permis de tester les principes de cette nouvelle loi et a été fondamentale pour obtenir un consensus entre les ministères fédéraux, les états, la société civile, les communes et les usagers.

Consolidation des Agences Techniques des Bassins du Rio Doce et du Paraíba do Sul

Les Agences Techniques du Rio Doce et du Paraíba do Sul ont été dotées, avec l'appui de l'Ambassade de France au Brésil, d'outils d'aide à la décision précieuse pour la gestion des bassins, le "Système Viva", élaboré par le Bureau d'Etudes DBEnvironnement, qui comprend les logiciels "Viva-Agua" (Observatoire de l'environnement et des usagers

du bassin), "Viva-Plan" (planification intégrée des bassins) et "Viva-Fina" (Viabilisation financière du schéma directeur).

Ainsi, pour le compte du Comité d'Intégration du bassin du Rio Paraíba do Sul (CEIVAP), l'Agence Technique va participer à la préparation, sur financement de la Banque Mondiale, du schéma directeur du bassin, en consolidant les travaux réalisés par les équipes des États de Minas Gerais, Rio de Janeiro et São Paulo.

L'Agence Technique du Paraíba do Sul aura un rôle fondamental de transfert d'expérience vers les autres bassins du Brésil, ceci à travers un partenariat étroit entre les Ministères des Mines et de l'Énergie (Département National de l'Eau et de l'Énergie - DNAEE), de l'Environnement, des Ressources en Eau et de l'Amazonie Légale (Secrétariat aux Ressources en Eau).

Le DNAEE, avec le Secrétaire aux Ressources en Eau, a organisé, à Rio de Janeiro, du 4 au 6 décembre 1996, avec l'appui de la délégation régionale de coopération pour le Cône Sud du Ministère français des Affaires Étrangères, la Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes de l'ONU et DBE, la première table ronde pour gestionnaires d'organismes de bassin. Elle a réuni les représentants d'organismes de bassin et directions de l'eau d'Argentine, Brésil, Chili, Uruguay, Paraguay, Pérou, Bolivie, Equateur, Venezuela et France. Cette initiative visait à favoriser des échanges d'expériences pratiques de manière informelle, en préparation des futures activités du Réseau Régional du RIOB (RRAL/RIOC) pour l'Amérique Latine.

Vinicius BENEVIDES (DNAEE)
Fax : (55-61) 312 5882/312 5881

COLOMBIE

PROJET "LIGNE JAUNE": POUR LA PROTECTION DES SOURCES

Le bassin hydrographique du Fleuve Amaine, affluent du fleuve Cauca sur un parcours de 64 km, alimente la ville de El Cerrito (55.000 habitants), par le biais de 54 aqueducs où s'approvisionnent également 12.500 habitants des zones rurales et irrigue 22.000 hectares. Cet écosystème comporte également 14.700 ha de zones désertiques et 15 lagunes qu'il est nécessaire de protéger et conserver.

La dégradation croissante du bassin hydrographique et une érosion sévère dues aux conflits sur l'utilisation des sols dans les zones forestières, entre l'élevage et les cultures agricoles, entraînent une mauvaise régulation des eaux par manque de couverture végétale et une disparition lente des sources.

Pour cette raison, la Compagnie Autonome Régionale de la Vallée du Cauca (CVC) a initié le projet «Ligne Jaune pour le sauvetage et la récupération des sources». Il consiste à isoler chaque source par un périmètre de protection constitué par des poteaux et des fils de fer barbelés disposés à 100 m de distance et ainsi permettre à la nature de se reconstituer avec des espèces pionnières. 135 ha de forêt ont ainsi été isolés pour améliorer les conditions d'alimentation de ces sources.

La "ligne jaune" porte ce nom parce que les poteaux et les fils sont peints en jaune vif, ce qui leur donne une signification **d'alerte, de démarcation géographique, de conservation et de protection.**

Le coût d'un kilomètre de protection est de 2.100.000 pesos colombiens, soit environ 2.100\$.

L'Association des Usagers du fleuve Amaine (ASOAMAINA) a cofinancé le projet avec la CVC. Cette association a été pionnière dans la récupération des sources. Elle met le projet en oeuvre, payant la main d'oeuvre, s'occupant de l'entretien et du suivi, en coopération avec la CVC.

ASOAMAINA réalise également la mesure mensuelle des débits afin de créer un registre, la plantation et l'entretien des espèces forestières afin de créer un cercle vivant qui assure une protection permanente, et se charge de l'obtention des accords auprès des propriétaires des terrains concernés.

Un exemple qui mériterait d'être mieux connu et reproduit car il constitue une activité concrète, pratique et simple dans la lutte pour protéger notre environnement.

Jairo Arias Garcia (CVC)
Fax : (57-23) 396 168/304 080

EQUATEUR

LES ÉTUDIANTS PROTÈGENT LES MICROBASSINS

La ville de Quito est alimentée par des eaux provenant des microbassins montagneux et enneigés voisins qui sont soumis à des risques, provoqués par la pression démographique.

En effet celle-ci relègue les paysans vers les montagnes où ils développent des cultures de base dont les effets néfastes s'ajoutent au surpâturage réalisé par les grands propriétaires terriens appliquant le brûlis pour l'alimentation de leur bétail. L'irresponsabilité des randonneurs contribue également à la dégradation des sols.

L'Entreprise Municipale d'Eau Potable et d'Assainissement de Quito (EMAAP-QUITO) a obtenu que six secteurs soient déclarés «Zones de protection des forêts et de la végétation» par le Décret Ministériel du 5 mars 1992. Celles-ci couvrent une superficie de 78.188 ha.

Les collèges de la ville ont formé des équipes de 250 collégiens chacune qui, pendant deux semaines, se sont relayés lors de la saison des pluies (janvier à juin), dans les zones situées

entre 3500 et 4200 m d'altitude, pour planter plus d'un million d'arbres et construire des petits réservoirs, canaux de recharge, terrasses etc. **Plus de 8.500 jeunes ont participé à cette importante opération.**

Cette action est complétée par l'organisation dans les collèges de journées d'information par les participants eux-mêmes à l'intention de leurs camarades plus jeunes.

Le programme est financé par l'EMAAP et les ministères de l'Éducation et de la Défense fournissent un appui logistique.

En 1997, le programme sera étendu, dans le cadre d'un accord d'assistance technique avec Swedforest, afin d'établir un diagnostic des bassins et de développer un plan d'action qui empêchera la destruction de l'environnement et permettra aux paysans d'obtenir une production agrosylvopastorale durable accompagnée d'une augmentation de leur revenu familial.

Rafael Chambers (EMAAP-QUITO)
Fax : (593-2) 501 388

AMÉRIQUE DU SUD

PÉROU REDNAMAC

Le REDNAMAC a organisé la «IV^{ème} Réunion du Réseau National de Gestion des Bassins Hydrographiques» avec trois objectifs :

- 1 échanger les expériences, les technologies et les connaissances sur la gestion de bassins,
- 2 proposer des alternatives afin de résoudre les problèmes actuels,
- 3 promouvoir la consolidation institutionnelle du REDNAMAC

et la constitution d'instances régionales.

La ville de Piura, située à 1.000 km au nord de Lima, a été l'hôte de cette réunion qui s'est déroulée du 22 au 26 octobre 1996, sous les auspices de l'Institut National des Ressources Naturelles (INRENA), l'Autorité Autonome du Bassin Hydrographique Chira-Piura, l'Université de Piura et l'École d'Ingénieurs du Pérou, filiale de Piura.

La réunion a rassemblé près de 200 participants : agriculteurs

et professionnels de diverses spécialités et régions du pays, ainsi que des intervenants étrangers tels que MM. A. Cadiou (France), J. Faustino (Costa Rica), A. Dourojeanni (Chili), J. Escobedo et M. Lino (Bolivie) et C. Valarezo (Equateur).

Les travaux en ateliers ont conclu sur l'intérêt de la création et de la consolidation de réseaux régionaux de gestion de bassin.

La «V^{ème} Réunion» de REDNAMAC sera organisée en 1998

dans la ville méridionale de Tacna.

Première activité de 1997, un «séminaire-atelier» sur les «Systèmes d'Information Géographique dans la gestion des bassins» s'est tenu à Lima, en avril, avec la participation d'un expert en SIG de CATIE-Costa Rica.

Manuel Tapia Muñoz
(REDNAMAC)
Fax : (51-1) 224 3298

VÉNÉZUELA NOUVELLES NORMES

Le Décret sur les Normes pour la réglementation et le contrôle des aménagements, des ressources en eau et des bassins hydrographiques est entré en vigueur le 2 août 1996. Il vise à rendre compatibles les divers aménagements et les actions mises en oeuvre dans un cadre de développement durable.

Les principaux apports de cette loi normative sont :

- 1 **La prise en compte des ressources en eau et des impératifs de la gestion des bassins hydrographiques dans la planification du territoire.** On ne pouvait en effet s'appuyer jusqu'à présent que sur des déclarations générales prévues dans les lois cadres et sur des réglementations obsolètes,
- 2 **L'établissement de règles spécifiques et modernes pour la réglementation des aménagements** par le biais d'attributions de concessions,
- 3 **L'affirmation que l'utilisation et l'aménagement des ressources en eau doivent tenir compte des contraintes environnementales,**

comme un déterminant de restrictions légales aux droits des particuliers,

- 4 **La caractérisation des diverses catégories de «zones protégées»** pour les ressources en eau, stipulées dans la loi sur l'aménagement du territoire.

Ce décret constitue un progrès important. Cependant, il reste encore nécessaire de réformer la réglementation des droits des particuliers sur les ressources en eau, d'instaurer une politique cohérente reposant sur des directives claires pour les différentes instances participant à la gestion de l'eau, ainsi que de créer des mécanismes pour le financement des activités du secteur public dans ce domaine.

Il faut signaler que, même avec une meilleure base juridique, un schéma intégré d'actions des secteurs public et privé est nécessaire, tenant compte de la volonté politique, de son acceptation par la société et des ressources financières indispensables.

Miguel Torrealba (MARNR)
Fax : (50-2) 54 52 021

LES RESSOURCES EN EAU

Les ressources en eau superficielle du Venezuela sont réparties entre les cinq grands bassins hydrographiques de l'Orénoque, de la mer des Caraïbes, du lac de Maracaïbo, du lac de Valencia et du fleuve Cuyuni. 94 % des ressources en eau de surface sont concentrés sur l'Orénoque.

Selon les conditions climatiques de certains sous-bassins, les ressources en eau sont rares : c'est le cas du nord des bassins de la mer des Caraïbes et du lac de Valencia, où les fleuves sont courts avec des régimes irréguliers et de faibles débits.

Les précipitations les plus importantes, sur la rive droite de l'Orénoque, dépassent une moyenne de 4000 mm/an, alors que les zones littorales, le bassin de la mer des Caraïbes, comportent des régions semi-arides où les précipitations varient entre 400 et 900 mm/an.

La majorité de la population et des industries se trouve sur l'axe côtier nord où la disponibilité des ressources en eau n'est pas suffisante et où le développement constant a augmenté considérablement le déficit. Les eaux proviennent en majorité des ressources superficielles, avec de rares cas d'utilisation des eaux souterraines.

En 1995, la superficie réellement irriguée était de 108.492 ha, ce qui correspond à 55% du potentiel irrigable.

75 % de la production hydroélectrique du Venezuela se trouve au sud de l'Orénoque sur les fleuves Caroni et Caura.

Le Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles Renouvelables est responsable de la gestion et de la planification des ressources en eau du pays.

La distribution d'eau potable, la collecte et l'épuration des eaux usées est de la responsabilité des Entreprises Hydrauliques Régionales qui mettent en pratique les politiques établies par le Ministère.

Un projet de modernisation du Réseau Hydrométéorologique National est prévu afin de diminuer considérablement les coûts et améliorer la qualité de l'information indispensable à la bonne gestion de la ressource.

Abraham Salcedo Casillo
Carmen Fermin Regadiz
(MARNR)
Fax : (50-2) 54 52 021

L'AGENCE DE BASSIN DU RIO TUY (AUA) COMMUNIQUE AVEC LE MONDE

Internet, avec sa portée et ses possibilités, a permis à l'AUA d'échanger largement des informations avec d'autres organismes semblables au niveau mondial.

Ce moyen de communication permet une gestion plus efficace et performante qui tient compte des progrès des organisations ayant une grande expérience environnementale. Pour cela,

il convient de faire appel aux membres du Réseau International des Organismes de Bassin, afin de mettre en commun de nouvelles expériences qui peuvent servir d'exemple d'une gestion qui soit efficace mais aussi coordonnée et actualisée.

L'innovation dans l'utilisation de la télématique sera la règle pour créer des interrelations et

rendre effectifs des procédés incorporant productivité et efficacité.

En utilisant les avantages offerts aujourd'hui par la technologie Internet, dans le cadre d'une vision globale de la gestion de l'information, l'AUA prévoit d'être une des organisations de bassin les mieux consolidées et les plus modernes du XXI^e siècle.

L'AUA présente sur son site «<http://www.marnr.gob.ve>» une page d'information qui décrit son origine et son organisation, l'équipe professionnelle et technique qui la compose, les fonctions qu'elle exerce et les services qu'elle gère actuellement.

José Gregorio Hernandez
Agence de Bassin du Rio Tuy
Fax : (58-2) 541 0000

MÉDITERRANÉE

CONFÉRENCE EURO-MÉDITERRANÉENNE SUR LA GESTION LOCALE DE L'EAU

La Conférence euro-méditerranéenne sur la gestion locale de l'eau a réuni, à Marseille (France) le 26 novembre, les ministres chargés de l'eau représentant les 15 états membres de l'Union européenne et leurs 12 partenaires riverains de la Méditerranée, signataires de la déclaration de Barcelone.

Les travaux ont été présidés par Mme Corinne LEPAGE et M. Bernard ALLEN, respectivement Ministre français de l'Environnement et Secrétaire d'Etat à l'Environnement irlandais, en présence de Mme Emma BONINO, Commissaire Européen.

La conférence a été précédée, la veille d'une réunion d'experts internationaux qui avait été ouverte par M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille et Ministre français de l'Aménagement du Territoire.

Une première réunion préparatoire des experts s'est tenue au Caire (Egypte) les 21 et 22 octobre 1996. L'Office International de l'Eau avait été chargé par la Commission Européenne et le Gouvernement français de l'organisation pratique de la Conférence de Marseille et de la réunion préparatoire du Caire.

L'eau est une ressource fragile et se situe au coeur du développement durable de la Méditerranée. L'eau représente dans

chaque pays un enjeu social, économique et environnemental et les Ministres ont plaidé pour la mise en oeuvre d'une gestion globale de l'eau, associant les différents usagers, et pour la reconnaissance de sa valeur socio-économique.

La Conférence ministérielle a adopté une Déclaration euro-méditerranéenne sur la gestion locale de l'eau qui dégage des principes et des objectifs communs pour les politiques de l'eau et élargit au cadre euro-méditerranéen les dispositions de la Charte de Rome (1992).

Les Ministres ont également décidé de mettre en place un Système Euro-Méditerranéen d'Information (SEMIDE) dans le domaine de l'eau qui s'organisera en réseau de compétences.

Dans l'intervention de conclusion des travaux, M. Hervé de CHARETTE, Ministre français des Affaires Etrangères, a rappelé l'attachement de la France à la coopération euro-méditerranéenne et émis le souhait que ce partenariat contribue à l'instauration d'un espace-solidarité en Méditerranée.

Tous les actes de la Conférence sont consultables sur Internet (<http://www.oieau.fr/euromed/>).

Secrétariat de la Conférence : Office International de l'Eau Fax : (33-4) 93 65 44 02

SYSTÈME EURO-MÉDITERRANÉEN D'INFORMATION SUR LES SAVOIR-FAIRE DANS LE DOMAINE DE L'EAU (SEMIDE)



Réunion du groupe de travail SEMIDE AMMAN - 8-9 avril 1997

La Conférence Ministérielle de Marseille a mis en évidence la nécessité d'une connaissance la plus approfondie possible sur les outils, les acteurs et les méthodes de la gestion de l'eau. Mais l'information disponible sur ces sujets n'existe aujourd'hui que de façon fragmentaire, dispersée et hétérogène. Il est donc nécessaire d'engager un effort de rationalisation et de lisibilité pour la rendre facilement accessible et utilisable.

L'objet du SEMIDE est de mettre en réseau des systèmes d'informations existants et de définir des règles communes de traitement et d'échange de leurs données.

Les thèmes prioritaires qui ont été envisagés dans un premier temps sont :

- la formation professionnelle initiale et continue,
- la documentation,
- l'administration des données,
- la recherche,
- les institutions.

Il a été convenu que ce dispositif devrait s'appuyer sur des organismes et des données existantes, sans nécessiter la création d'une nouvelle structure. Le SEMIDE est conçu pour être ouvert à tous les utilisateurs des pays associés, signataires de la Convention de Barcelone.

La France a reçu mandat pour préparer les travaux. A cet

effet, la Direction de l'Eau au Ministère français de l'Environnement a lancé une enquête pour :

- préciser le contenu des informations par thèmes d'intervention,
- identifier les opérateurs susceptibles d'être mobilisés rapidement,
- évaluer les systèmes de transferts d'informations déjà organisés,
- examiner les possibilités d'enrichir et croiser les réseaux en vue de les ouvrir à l'ensemble des partenaires euro-méditerranéens intéressés.

L'élaboration d'un plan d'action a été confiée à l'Office International de l'Eau par la Commission Européenne et le Gouvernement français.

Un groupe de travail composé de la Commission Européenne et de l'Algérie, Chypre, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Jordanie, Malte, le Maroc ainsi que l'Autorité Palestinienne, s'est réuni le 8 et 9 avril 1997 à Amman à l'invitation de la Jordanie.

La prochaine réunion du groupe de travail est prévue à Valence (Espagne) début octobre 1997, simultanément à l'Assemblée Générale 1997 du RIOB.

Ce groupe doit préparer le plan d'action qui sera soumis à une réunion des Directeurs de l'Eau des 27 pays concernés les 25 et 26 novembre en Italie.

Paul Haener (OIEau) Fax : (33-4) 93 65 44 02

ALGÉRIE

AGENCE DU BASSIN HYDROGRAPHIQUE ALGÉROIS-HODNA-SOUMMAM

Les pouvoirs publics algériens ont décidé, dans le cadre de la nouvelle politique de l'eau, la mise en place d'Agences de Bassins Hydrographiques.

Le Décret du 6 mars 1996 définit les objectifs de l'Agence des bassins versants de l'Algérois - Hodna - Soummam - Isser:

- Elaborer et actualiser le cadastre hydraulique.
- Participer à l'élaboration des schémas directeurs.
- Donner un avis technique sur l'utilisation de la ressource.
- Proposer des plans de répartition de la ressource.
- Participer à la surveillance de l'état de la pollution.
- Mener des actions de sensibilisation et d'information.

Cette nouvelle institution a été conçue pour compléter et renforcer les Administrations et Or-

ganismes existants dans l'accomplissement de leurs missions, notamment dans le domaine de la coordination institutionnelle et l'incitation à la protection et à l'économie de l'eau.

L'Agence est un établissement public à caractère industriel et commercial.

L'Agence assurera des missions définies dans un cahier des charges. **L'Agence sera aussi appelée à mettre en oeuvre une politique incitative, financée par le Fonds National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau.**

En 1996, le programme d'activités a donné la priorité à la mise en place de l'Agence, au lancement du cadastre et à la réalisation du bilan hydrique du bassin.

Makki Abrouk Agence du Bassin Hydrographique Algérois-Hodna-Soummam 37, rue Mohamed Aliïef Kouba - Alger



Conférence euro-méditerranéenne sur la gestion de l'eau Marseille - 25-26 Novembre 1996

EUROPE ESPAGNE

CONFÉDÉRATION HYDROGRAPHIQUE DE L'EBRE

Plan Hydrologique du bassin de l'Ebre

Le bassin de l'Ebre couvre 20 % du territoire espagnol et comporte une répartition administrative complexe entre neuf Communautés Autonomes dont la Navarre, la Catalogne et le Pays Basque.

Du point de vue administratif, la gestion des eaux de l'Ebre est confiée à la Confédération Hydrographique de l'Ebre, organisme créé en 1926, dont les diverses réorganisations successives ont conduit à une instance, le **Comité de l'Eau du Bassin**, dans laquelle sont représentés tous les usagers de l'eau et les organes administratifs territoriaux: administration centrale de l'Etat et les Communautés Autonomes. Le Plan Hydrologique du bassin de l'Ebre, en accord avec la loi sur l'eau de 1985, doit traiter les aspects suivants:

- a) inventaire des ressources en eau,
- b) utilisations et demandes existantes et prévisibles,
- c) critères de priorité, compatibilité des usages et ordre de préférence entre les différents usages et aménagements,
- d) attribution et réserves des ressources pour les utilisations et demandes actuelles et futures, ainsi que la conservation ou la réhabilitation du milieu naturel,
- e) caractéristiques de base de la qualité des eaux, des aménagements et des rejets d'eaux usées,
- f) normes de base sur l'amélioration et les transformations des irrigations pour permettre une meilleure répartition des ressources en eau et

- des terres disponibles,
- g) périmètres de protection et mesures pour la conservation et la réhabilitation de la ressource et de l'environnement,
- h) plans hydrologico-forestiers et de conservation des sols qui doivent être mis en oeuvre par l'Administration,
- i) directives pour la recharge et la protection des nappes,
- j) infrastructures de base nécessaires au plan,
- k) critères d'évaluation des aménagements énergétiques et établissement des conditions nécessaires à leur mise en oeuvre,
- l) critères pour les études, actions et travaux pour la prévention et l'élimination des dommages causés par les inondations, crues et autres phénomènes hydrologiques.

Le Plan Hydrologique provisoire a été préparé au sein de l'Office de Planification des Eaux par un groupe interprofessionnel qui a travaillé pendant des années à la réalisation des études techniques nécessaires et qui a abordé le domaine complexe des eaux avec une vision ouverte et participative.

La proposition du Plan Hydrologique a été approuvée après une consultation publique, lors d'une session finale de débats du Comité de l'Eau du Bassin de l'Ebre.

Cette proposition a été remise au Ministère de l'Environnement qui la soumettra prochainement au Conseil des Ministres pour approbation.

Manuel Omedas Margeli
Confédération Hydrographique de l'Ebre
Fax : (34-976) 23 43 06

BELGIQUE SOCIÉTÉ FLAMANDE POUR L'ENVIRONNEMENT

La loi pour la protection des eaux superficielles a été votée le 26 mars 1971. En 1975 a été créée la Société pour l'épuration des eaux du bassin côtier et, en 1981, la Société d'épuration des eaux pour la Flandre. Ces deux sociétés ont fusionné en 1988 pour devenir la Société flamande d'épuration des eaux (VMZ) et enfin la Société flamande pour l'environnement en 1991 (VMM).

Celle-ci est chargée de l'analyse biologique et physico-chimique de la qualité des eaux superficielles, de l'inventaire des rejets d'eaux usées et enfin du contrôle de la qualité des eaux de baignade.

Elle s'occupe également des programmes généraux d'épuration des eaux : à ce titre, il lui revient de déterminer les effluents pouvant être rejetés, d'établir les priorités d'intervention financière et de collecter les redevances.

La VMM dresse un bilan de l'état de l'environnement relatif à l'eau, à l'air et aux rejets et coordonne la rédaction d'un rapport sur l'environnement et la nature en Flandre, dont la seconde édition est parue en novembre 1996.

Elle dispose par ailleurs d'un vaste centre de documentation relatif à l'environnement en général, et en particulier à l'air et l'eau.

M. Bruyneel - VMM
Fax : (32-53) 71 10 78

CONFÉDÉRATION HYDROGRAPHIQUE DU JUCAR

Le rôle historique des communautés d'usagers

La Confédération Hydrographique du Jucar a son siège à Valence, ville où se tiendra la prochaine Assemblée Générale du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) en octobre 1997.

Son territoire comprend les bassins hydrographiques des fleuves Vinalopo, Serpis, Jucar, Palancia et Mijares qui se jettent dans la Mer Méditerranée entre la rive gauche de l'embouchure du Segura et celle du fleuve Cenia.

Son territoire a une superficie de 42.988 km² et implique quatre Communautés Autonomes: Aragon, Castille-La Mancha, la Catalogne et la Communauté de Valence. Cette dernière représente pratiquement 50 % du territoire de la Confédération Hydrographique du Jucar.

La population est de 4.127.563 habitants auxquels il faut ajouter quelques 700.000 touristes en saison estivale.

50 % des ressources en eau disponibles sont d'origine souterraine. La grande capacité des réservoirs permet une bonne régulation annuelle et la demande actuelle est du même ordre de grandeur que les ressources disponibles dont 80 % sont utilisées pour l'irrigation d'environ 370.000 ha.

Certains systèmes d'exploitation présentent cependant des déficits très importants comme celui de la Marina Baja et du Vinalopo Alacanti, notamment du fait de l'importance de la demande urbaine.

Dans cette confédération, les Communautés d'Usagers jouent un rôle important dans la gestion des ressources. Le Tribunal des Eaux, institution vieille de plus de mille ans, résout les litiges sur l'utilisation des sept canaux d'irrigation de la Plaine de Valence sur le dernier tronçon du fleuve Turia et tient ses sessions tous les jeudis de l'année à midi sous le porche de la Cathédrale de la ville.

Certaines de ces Communautés d'Usagers sont historiques comme par exemple celle des canaux du Jucar, de Moncada, de la Plaine de Castellon, du Canal principal de Sagunto ou du canal des fleuves Alcoi ou Serpis et ont été des modèles pour les **quelques 700 Communautés d'Irrigants qui existent actuellement sur le territoire de la Confédération.** Il faut également mentionner les Communautés d'Usagers des aquifères, par exemple le Bureau Central des Irrigants de La Mancha Orientale et la Communauté Générale des Usagers du Haut Vinalopo.

Juan Manuel Argonés Beltrán
Confédération Hydrographique du Jucar
Fax : (34-6) 393 88 01

ALLEMAGNE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA RIVIÈRE "EMSCHER"

Affluent allemand du Rhin long de 84 km de long, l'Emscher est une rivière qui coule à travers une zone très urbanisée de Rhénanie en Nord-Westfalie, caractérisée par l'exploitation de la houille et la fabrication d'acier et de produits chimiques.

Entre 1991 et 1994 plusieurs études ont été effectuées sur 84 points de mesure pour apprécier la qualité de l'eau dans les cours d'eau du bassin. Ces résultats constituent une base de données sur l'état actuel de la qualité de l'eau. Parmi ces points de mesure, quatorze ont été sélectionnés pour établir un réseau permanent : six sont sur l'Emscher et les 8 autres se trouvent aux embouchures des affluents majeurs.

Tous ces points de mesure font l'objet du même programme d'analyses. Les paramètres ont été sélectionnés en fonction des résultats des études préliminaires. Six campagnes de me-

sures sont prévues par an pour apprécier l'évolution de chaque paramètre.

Le programme de contrôle sera géré par les trois services d'assistance technique et de police des eaux (Staatlichen Umweltämter) de Herten, Hagen et Duisburg dans le cadre du système de contrôle de la qualité des eaux de surface en Rhénanie.

Ces résultats permettront d'obtenir des données sur le niveau résiduel de pollution, une fois achevée la construction et la mise en service des stations d'épuration qui assureront dans l'avenir la dépollution de tous les affluents de la rivière Emscher.

Extrait de l'article de Techniques Sciences Méthodes de février 1997.

Dr. A. Münzinger
Fax : (49 2) 366 807 499

FRANCE

LE RÉSEAU NATIONAL DES DONNÉES SUR L'EAU

Depuis 1992, les autorités chargées de l'eau en France ont décidé de créer un système cohérent d'information sur l'eau, le Réseau National des Données sur l'Eau (RNDE).

La loi sur l'eau française s'appuie sur la gestion intégrée par bassin versant et vise à satisfaire les usages et à préserver les milieux aquatiques. Le RNDE est le système d'information qui accompagne cette politique, qui permet de préparer les décisions et d'en mesurer les effets.

Le RNDE est aussi l'outil qui assure la conservation et la mise à disposition d'un riche patrimoine de données issu des nombreux réseaux de suivi des eaux : pluviométrie, hydro-métrie, qualité des eaux, piézométrie, etc.

Enfin, le RNDE doit répondre à un souci croissant d'information des usagers de l'eau.

La multiplicité des intervenants dans le domaine de l'eau a conduit à concevoir ce système d'information comme un réseau qui fédère les producteurs et utilisateurs de données.

Initié et financé par le Ministère de l'Environnement, les Agences de l'Eau, l'Institut Français de l'Environnement et le Conseil Supérieur de la Pêche, le RNDE regroupe maintenant le Ministère de la Santé, Météo-France, IFREMER et EDF. L'Office International de l'Eau est l'opérateur de la mise en oeuvre du projet.

Un réseau de banques de données

Les banques de données assurent tout ou partie des tâches de collecte, de stockage et de distribution des données sur l'eau.

- **les banques de bassin** collectent les données des producteurs avec lesquels elles ont des accords, en assurent la conservation et la distribution au niveau des bassins versants,
- **les banques thématiques** sont spécialisées sur la pluviométrie, l'hydrométrie, la qualité des eaux littorales...

- **la banque nationale** élabore une information synthétique à partir des données des autres banques, et répond aux utilisateurs européens ou nationaux.

Des **Observatoires de l'Environnement** sont mis en place par les collectivités locales pour apporter une information sur l'eau aux décideurs et au public.

Les banques de données du RNDE sont progressivement modernisées et mises en réseau pour s'adapter à la technologie Web sur Internet.

La Banque Nationale

La Banque Nationale prépare, à partir des données élémentaires, une information agrégée pour des utilisateurs nationaux.

Équipée de systèmes informatiques modernes disposant d'un puissant système de base de données, elle fait largement usage des **systèmes d'information géographique (SIG)** pour produire des documents cartographiques de toute nature.

Bientôt équipée d'un serveur Internet, **elle jouera ainsi un rôle de plaque tournante et permettra aux utilisateurs d'accéder aux données indépendamment du lieu où elles sont stockées.**

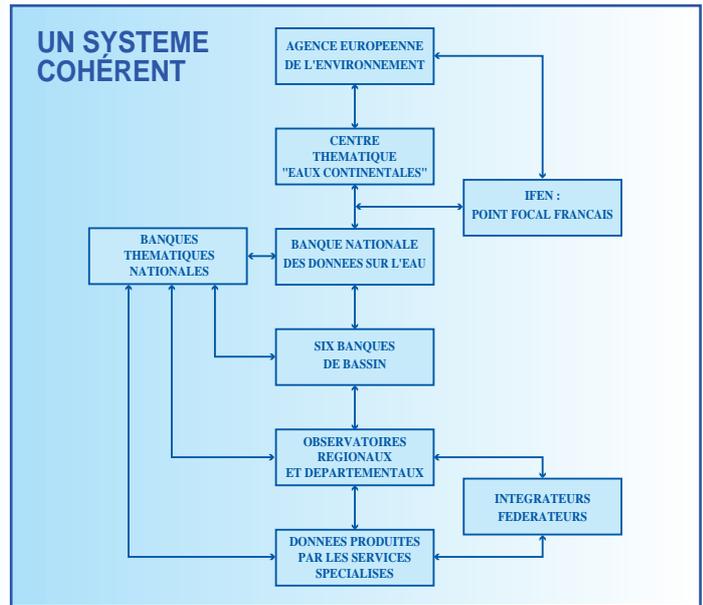
Un langage commun pour les données

Afin de disposer de données comparables et de faciliter leur échange, le RNDE a créé un langage commun, le "SANDRE".

Le "SANDRE" définit précisément comment les producteurs doivent décrire leurs données pour qu'elles puissent être utilisées par d'autres, sans risque d'erreur.

Il gère sur le plan national les références communes à tous, sous forme de listes de codes: paramètres physico-chimiques, taxons, méthodes analytiques, aquifères et cours d'eau...

Enfin, il spécifie les formats d'échange électronique. Ainsi, les travaux du "SANDRE" servent aujourd'hui aux échanges (EDI) entre le Ministère de la Santé et les distributeurs d'eau, ou entre



les Agences de l'Eau et les exploitants de stations d'épuration.

Des produits disponibles

Le RNDE a édité en 1996 plusieurs publications largement diffusées:

- une carte des principaux rejets polluants des industries,
- un bilan de l'assainissement des villes,
- 4 cartes de qualité des cours d'eau,
- un état des populations de poissons dans les rivières.

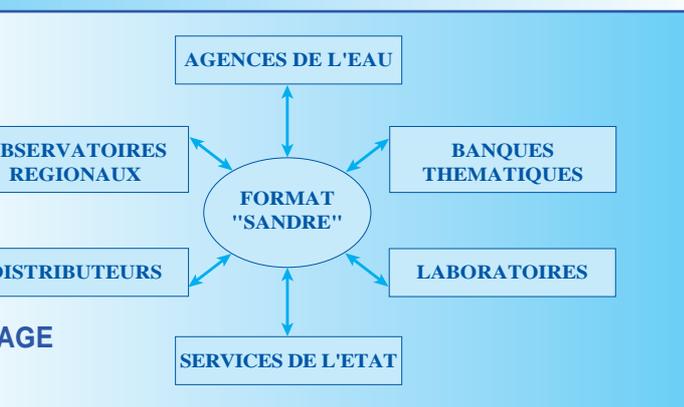
Les nouveaux thèmes pour 1997

Après avoir consacré ses travaux au domaine des **eaux de surface**, puis à celui des **rejets**,

le RNDE aborde maintenant de nouveaux thèmes :

- **L'eau potable**, avec la participation des services du Ministère de la Santé; le RNDE vise à apporter une information sur la qualité de l'eau distribuée, et aussi sur la sécurité d'approvisionnement des villes.
- **Les eaux littorales** : les études en cours associent l'IFREMER et la Direction des Pêches aux Services du Ministère de l'Environnement et aux Agences de l'Eau.
- **Les eaux souterraines** : le RNDE va accompagner la mise en place de réseaux de connaissance patrimoniale des aquifères.

Dominique Preux (OIEau)
Fax : (33-5) 55 77 72 24
E.mail : ddd@oieau.fr



UN LANGAGE COMMUN

LOIRE-BRETAGNE

ADOPTION DU SDAGE ET DU VII^e PROGRAMME D'INTERVENTION

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne a été officiellement adopté en juillet 1996.

Résultat du travail conduit depuis quatre ans par le Comité de Bassin, en étroite collaboration entre les services de l'Etat et ceux de l'Agence de l'Eau, ce document d'orientation associe tous les acteurs impliqués: au total, près d'une cinquantaine de réunions auront permis de dégager un véritable consensus sur les



objectifs de gestion pour les 15 ans à venir.

Document de référence et cadre de cohérence pour la politique à mettre en oeuvre, le SDAGE est constitué :

- d'un état de la connaissance et des lieux,
- d'un diagnostic formulé à partir de cet état des lieux,
- de 7 objectifs « vitaux » du bassin Loire-Bretagne pour remédier aux problèmes identifiés,
- de préconisations générales et locales pour réaliser ces objectifs,

- de considérations économiques qui montrent que **les objectifs fixés par le SDAGE peuvent être atteints dans les quinze ou vingt prochaines années, en maintenant l'effort financier actuel.**

Le SDAGE intègre les évolutions récentes des politiques nationale et communautaire de l'eau. Ainsi, pour le bassin Loire-Bretagne:

- le plan Loire Grandeur Nature,
- le plan de prévention des risques d'inondation (programme décennal de restauration et d'entretien des rivières),
- les objectifs de traitement des eaux résiduaires urbaines,
- la maîtrise des pollutions d'origine agricole et notamment de la pollution par les nitrates,
- le plan d'action pour les zones humides.

Les décisions et les programmes des administrations publiques dans le domaine de

l'eau doivent désormais être compatibles avec le SDAGE et les autres décisions doivent prendre en compte ses dispositions.

UN PROGRAMME D'INTERVENTION POUR 5 ANS

Adopté le 5 décembre 1996 par le Comité de Bassin Loire-Bretagne, **le VII^{ème} programme pluriannuel d'intervention de l'Agence (1997-2001) comporte un montant total de 7,6 milliards de francs d'aides financières sur 5 ans, correspondant à 16,5 milliards de francs de travaux.**

L'action entreprise jusqu'à présent a permis des avancées notables dans la reconquête de la qualité des eaux. Il s'agit aujourd'hui :

- de consolider ces résultats, notamment en éliminant les der-

niers foyers importants de pollution et en préservant ou en restaurant la qualité des eaux dans des secteurs ruraux en amont de bassins versants;

- d'assurer la qualité du fonctionnement des équipements et de conforter l'efficacité des investissements déjà réalisés.

Trois enjeux stratégiques ont été mis en évidence:

- la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable, objectif prioritaire,
- la qualité des eaux des rivières et du littoral,
- la gestion des eaux souterraines.

Dans ce cadre, le VIII^{ème} programme définit:

- des stratégies volontaristes par zone géographique** pour amplifier les résultats obtenus,
- des démarches contractuelles** avec les maîtres d'ouvrage et les collectivités territoriales pour favoriser la cohérence de l'action,

- des aides au meilleur fonctionnement des stations d'épuration** et des modalités d'assistance technique pour obtenir une efficacité durable des investissements entrepris,
- l'amélioration des connaissances** sur le fonctionnement des ouvrages d'épuration et sur les milieux aquatiques.

Ainsi, le VII^{ème} programme de l'Agence de l'Eau contribuera à la réalisation des objectifs définis par le SDAGE du bassin Loire-Bretagne.

Jean-Louis Besème
Jean-François Talec
Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Fax : (33-2) 38 51 74 27

RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE



UN CONTRAT POUR LA RIVIÈRE ARVE

Les contrats de rivière font partie d'une politique globale soutenue par le Gouvernement français et le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse. **Le principe revient à mettre autour de la table l'ensemble des acteurs de l'eau** (politiques, administratifs, économiques et financiers) **qui cohabitent tout le long d'un même cours d'eau en vue de définir un programme d'actions cohérent.** Sous l'impulsion de la Direction Régionale de l'Environnement et de l'Agence de l'Eau, est mis en place un contrat qui traite tout à la fois des aspects de l'assainissement domestique, de la dépollution industrielle et agricole, de la restauration, de l'entretien et de la gestion des cours d'eau.

L'Arve est un cours d'eau de 107 km de long qui descend des Alpes près de Chamonix-Mont Blanc et se jette dans le Rhône juste à la sortie de la ville de Genève en Suisse.

Deux problèmes majeurs se présentaient dans ce secteur :

- des extractions massives de matériaux** (15 millions de m³) qui entraînaient un déficit alluvionnaire et l'enfoncement du lit,
- une pollution des eaux due en particulier aux rejets d'environ 1500 établissements de traitement de surface et de décolletage implantés dans la vallée.**

Signé pour 10 ans, le contrat de rivière Arve a pour objectifs de:

- améliorer la qualité des eaux,
- redonner à l'Arve un espace de liberté,
- préserver et valoriser le milieu naturel,
- sensibiliser la population à la bonne gestion de son patrimoine,

avec un montant total de plus de 600 MF de travaux, et près de 200 MF d'aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Les principales actions du contrat portent sur:

- l'assainissement**, environ 350 MF de travaux pour la création ou l'extension de stations d'épuration urbaines, dont celles de Chamonix, Annemasse..., l'amélioration des réseaux d'assainissement et la réduction des rejets d'azote ammoniacal pour restaurer la vie piscicole,
- l'industrie**, 60 MF de travaux pour la réduction des rejets des ateliers de traitement de surface et de décolletage,
- la mise en valeur des milieux aquatiques**, 200 MF de travaux pour la remise en état des cours d'eau (seuils, traitement de la végétation...) et la mise en place d'une structure de gestion des cours d'eau.

Vu l'importance des sommes à engager (**le contrat de rivière ARVE est le plus important en France**), sa réalisation s'étale sur une dizaine d'années. Il est financé par les collectivités locales, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, le Ministère de l'Environnement, la Région « Rhône-Alpes », le département de la Hau-

te-Savoie et le Service de Restauration des Terrains en Montagne de l'Office National des Forêts.

D'autres partenaires comme l'Électricité de France, la Société Autoroutière et la Confédération Helvétique sont associés à cette opération de grande envergure ainsi que la République et le Canton de Genève en Suisse.

Ce contrat a pour ambition d'initier une véritable politique d'aménagement et de gestion, à long terme, du cours d'eau et de ses espaces riverains.

LE SDAGE DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE

Le préfet de la région Rhône-Alpes, coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée-Corse, a approuvé au nom de l'Etat, le 20 décembre dernier, **le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux**. Sur la base d'un atlas qui dresse l'état des lieux sous forme cartographique, ce schéma comprend trois volumes et des annexes.

- L'atlas offre 200 cartes** qui présentent l'ensemble des problèmes du bassin regroupés autour de 7 thèmes: qualité des eaux, principales sources de dégradation, usages à prendre en compte, milieux aquatiques remarquables, etc.
- Un premier volume exprime la stratégie générale** organisée en dix objectifs avec les mesures opérationnelles néces-

saires pour les atteindre.

- Un deuxième volume, sous forme de 27 fiches thématiques, est plus particulièrement destiné aux gestionnaires** chargés de la mise en oeuvre du schéma directeur.
- Un troisième volume présente sous formes graphique et cartographique les objectifs à appliquer sur le terrain.**

Les ambitions majeures du SDAGE

Les ambitions suivantes méritent d'être soulignées :

- diminuer de moitié en dix ans la toxicité globale des rejets sur l'ensemble du bassin et des deux tiers les rejets en phosphore,
- viser la qualité « baignade » sur les cours d'eau menacés,
- améliorer la gestion des grands ouvrages hydrauliques et hydroélectriques pour pouvoir dépasser les débits minima fixés par la réglementation,
- inventorier et suivre l'évolution des zones humides,
- assurer une gestion « patrimoniale » prudente et prévisionnelle des eaux souterraines.

Parmi les espaces qui ont fait l'objet de l'attention particulière des membres du comité de bassin, on citera la plaine alluviale de Saône, le Léman et les grands lacs alpins, l'étang de Berre, la Camargue, les rivières Isère et Durance et, bien sûr, le Rhône lui-même qui bénéficie d'un plan de restauration élaboré dès 1992.

J. P. Chirouze
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
Fax : (33-4) 72 71 26 01

FRANCE

RHIN-MEUSE

ASSISES RÉGIONALES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ALSACE



Suite aux engagements pris lors du sommet de Rio en 1992, les partenaires dans le bassin français du Rhin ont décidé l'élaboration d'une stratégie intégrant, de manière transversale, les dimensions économique, écologique et sociale de manière à mieux satisfaire «les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins».

Dans le cadre du SDAGE Rhin-Meuse et du projet «Alsace 2005», le Conseil Régional d'Alsace, région fortement attractive et développée au cœur de l'Europe, a choisi de mener une réflexion ciblée sur le développement durable et de programmer des Assises régionales qui se sont tenues à Mittelwihr le 27 novembre 1996.

L'eau, et particulièrement **l'eau souterraine, constitue un patrimoine tout à fait important**, avec une nappe phréatique transfrontalière de 50 milliards de m³ pour sa seule partie Alsacienne, **très menacée par la densification des activités économiques et urbaines et l'intensification des activités agricoles.**

Le thème de l'eau constituait donc l'un des thèmes centraux des débats auxquels l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a pu participer. La richesse des échanges a bien

montré la transversalité des préoccupations centrées sur ce thème, avec de nombreuses implications dans les autres domaines du développement.

Les sujets d'approfondissement suivants ont été notamment dégagés:

- **la meilleure maîtrise de l'extraction des matériaux alluvionnaires** rhénan, la promotion d'un développement économique en matériaux,
- **la dépollution des sites industriels** historiques et souvent «abandonnés», qui ne peut être dissociée d'une gestion économique de l'espace disponible pour le développement,
- **l'action «à la source» pour contrôler et maîtriser la qualité des boues produites par l'épuration**, et la promotion des technologies et des produits commerciaux conduisant aux flux minimaux de boues, propres et recyclables,
- **l'intégration des préoccupations du développement durable** dans les négociations relatives à la **Politique Agricole Commune Européenne** et aux orientations nationales de **l'activité agricole à moyen terme.**

*Bruno Verlon
M. Lavergne
Agence de l'Eau Rhin-Meuse
Fax : (33-3) 87 60 49 85*

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

ACTIVITÉS DE L'AUTORITÉ DE BASSIN DE LA MORAVA

La Morava est l'un des plus grands affluents du Danube. Son bassin occupe 26,2 % du territoire de la République Tchèque.

La qualité des eaux n'est pas très bonne, en particulier à l'aval des grandes municipalités. Les principales pollutions ponctuelles sont liées aux activités industrielles. Les stations d'épuration fonctionnent mais leurs équipements doivent être modernisés ou changés. Une pollution diffuse importante est causée par une agriculture utilisant inefficacement trop de pesticides et d'engrais. Il en résulte une importante pollution de l'eau.

La gestion de l'eau du bassin de la Morava et d'une partie de celui du Vah est de la responsabilité de la Compagnie "Povodi Moravy, a.s." qui assure également la surveillance de la qualité de l'eau, l'alimentation en eau potable des usagers, ainsi que la protection contre les crues et la lutte contre la pollution. Elle gère principalement les plus grandes rivières, les réservoirs, les étangs, et toutes les infrastructures hydrauliques. La Compagnie s'occupe également du contrôle de la ressource, de la

programmation des travaux, de l'établissement des directives et de l'exploitation des systèmes d'information et d'alerte.

En 1995, la Compagnie a commencé à coordonner les activités de **"Rada Povodi Svatky" = Commission du bassin de la Svatla (RAPOS) qui est une association d'entreprises et d'institutions professionnelles.**

Les activités du Point Focal de la République Tchèque pour le programme Danube lui incombent. Elle participe aux 3 sous-groupes de travail: Surveillance, analyses, gestion de l'information (MLIM), systèmes d'information (DANIS) et systèmes d'alerte (AEWS). Elle fait partie également du groupe de travail sur les rejets de la Commission Internationale pour la Protection du Danube.

La Task Force du Programme Environnemental et la Commission Internationale du Danube ont réuni 80 spécialistes à Brno du 27 au 30 janvier afin de coordonner leurs activités.

*Václav Kasacky
Podovi Moravy
Fax : (42-5) 41 21 14 03*

POLOGNE

RZGW DE CRACOVIE

Système d'information

Dans le cadre du programme de la Banque Mondiale, **la RZGW de Cracovie joue un rôle pilote dans la préparation du nouveau système régional d'information sur la gestion des eaux (RSIGW).** C'est l'Institut de Météorologie et de Gestion des Eaux de Cracovie qui a élaboré la structure des bases de données, à la demande du Ministère de la Protection de l'Environnement et des Ressources Naturelles et Forestières.

Les données recueillies pour la mise en place du système proviennent de différentes études, de cartes des zones d'activité, d'un atlas hydrographique de la Pologne ainsi que d'un questionnaire rempli par les utilisateurs des eaux.

Afin d'établir **un registre des utilisateurs des eaux**, on a eu recours aux études effectuées en 1992 par Hydroprojekt Cracovie et l'Institut de Météorologie pour la RZGW qui mentionnent les utilisateurs soumis aux redevances. Ces informations sur l'utilisation

des eaux sont progressivement élargies et le registre constamment mis à jour; on y dénombre actuellement près de mille usagers.

La base de données RSIGW a été adaptée au milieu ARC/IN-FO. **Une carte hydrographique digitale a aussi été réalisée**, que l'on a complétée par des informations sur le partage des eaux pour tous les sous-bassins; la carte a été établie en tenant compte des frontières des communes et des voïvodies. Les informations sur les usagers sont encore en préparation.

Le système est fourni sous UNIX.

La RZGW vient de proposer un nouvel appel d'offres pour l'adaptation du système informatique de la gestion des eaux.

*Tomasz Walczykiewicz
RZGW de Cracovie
Fax : (48-12) 212 909*

RUSSIE

BASSIN DE LA TOM

LE RÔLE DES ENTREPRISES MUNICIPALES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les entreprises municipales chargées des réseaux d'alimentation en eau potable s'occupent aussi de la collecte et du traitement des eaux usées domestiques. Elles ne sont pas propriétaires des installations.

D'après la législation existante, ce sont ces entreprises qui sont obligées de payer les taxes de pollution, bien qu'elles ne soient pas directement responsables de la pollution qu'elles sont chargées d'éliminer et que les tarifs qui leur sont payés par les usagers des services d'alimentation en eau ne comportent aucune redevance pour la pollution de l'environnement.

Cette situation crée de grosses difficultés économiques.

Une nouvelle législation est donc nécessaire afin d'établir des normes de qualité des eaux pour limiter la pollution et assurer la police des eaux. **Des incitations économiques doivent être aussi octroyées aux entreprises municipales afin de les amener à améliorer la qualité en traitant correctement les eaux usées.**

Les installations existantes sont en effet construites selon d'anciennes normes qui ne peuvent assurer une bonne qualité de l'eau.

*MM. V. D. Sokolov/ U. L. Scoulbovitch/ V. S. Galdilov
«Vodocanal» de Kemerovo
Fax : (7-3842) 31 01 74*

RZGW DE VARSOVIE

L'eau à Varsovie

Le réseau de distribution d'eau potable de Varsovie utilise l'eau provenant de la Vistule (2/3) et du lac artificiel de Zegrze situé à 30 km au nord de la ville, alimenté par les eaux du Bug et de la Narew. A l'avenir, 50 % de l'eau proviendra du lac. Les eaux souterraines ne représentent qu'une infime partie de la production d'eau potable.

Les réseaux «Centralny» et «Praski» utilisent l'eau de la Vistule et le réseau «Pólnocny» l'eau du lac Zegrze.

Le réseau «Pólnocny» est un réseau nouveau. L'eau prélevée est traitée à Wieliszew à 35 km au nord de Varsovie par chloration préliminaire, sédimentation, coagulation, filtration rapide et désinfection. L'eau est ensuite stockée dans des réservoirs puis envoyée par des conduites de 18 km vers la station de pompage «Bialoleka» qui la refoule vers le réseau municipal.

La qualité de l'eau de la Vistule devrait répondre aux exigences de la classe I des eaux de surface. Malheureusement ce n'est pas le cas à cause des pollutions. En hiver l'eau

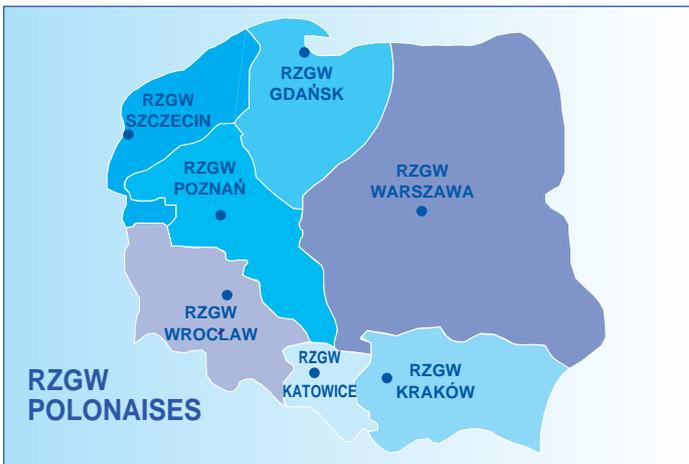
de la Vistule se caractérise par la présence de sels ammoniacaux et de manganèse et par la baisse de l'oxydabilité. L'été est marqué par l'éclosion intense du plancton, par la haute oxydabilité et par la détérioration des paramètres organoleptiques.

Le phénomène inquiétant observé ces dernières années est la montée systématique de la salinité de l'eau ainsi qu'une micropollution due aux pesticides et aux détergents.

L'eau du lac de Zegrze est généralement de classe I malgré une grande quantité de composés d'humus des marais et des tourbières, et la présence de manganèse, d'azote et de plancton.

La qualité de l'eau de la Vistule se détériore et surtout la quantité de plancton augmentant, on a observé ces dernières années une baisse de rendement des traitements primaires. Aussi la recherche de solutions techniques permettant de remplacer l'eau de surface par de l'eau d'infiltration a été engagée.

Andrzej Badowski
RZGW de VARSOVIE
Fax : (48-22) 846 61 97



RZGW DE WROCLAW

Symposium sur la «Nysa propre»

Le symposium sur «la Nysa propre» s'est tenu à Liberec du 19 au 22 juin 1996.

Il a réuni environ 100 participants venant de la République Tchèque, d'Allemagne et de Pologne, représentant les autorités locales et provinciales, les compagnies d'eau potable et d'assainissement, les instituts de recherche, des bureaux d'études. **24 communications ont été présentées sur la qualité des eaux de la Nysa ainsi que la gestion de l'eau potable et des eaux usées.**

Les initiateurs de cette coopération entre autorités locales et administrations des deux côtés

de la frontière, les Dr. Stanislaw Bocian et Bernhardt Wachtart, ont exprimé leur satisfaction sur les formes et l'étendue de l'échange d'informations et démontré que cette coopération devait être élargie, afin de promouvoir des projets conjoints d'investissement pour la construction de stations d'épuration et leur exploitation.

Les mesures de la qualité des eaux de la Nysa, réalisées en 1995, ont en effet montré que les concentrations de nitrites dépassaient les limites acceptables en quatre points de prélèvements situés le long de la frontière allemande.

Les principales sources urbaines de pollution du côté polonais sont les villes de Bogatynia,

RZGW DE GDANSK

Coopération Internationale

La RZGW de Gdansk coopère activement avec des institutions étrangères. En 1996, la coopération internationale a principalement impliqué des partenaires français: l'Office International de l'Eau et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

L'Office International de l'Eau apporte son appui à la création **d'un observatoire de bassin** plus particulièrement centré sur la qualité des eaux superficielles sur le territoire de la RZGW de Gdansk. **Le projet permet également d'établir et tester les procédures d'échanges de données entre les différents partenaires polonais pour préfigurer une base nationale** qui pourrait, dans un premier temps, être mise en place sur l'ensemble du bassin de la Vistule. Les experts polonais des institutions concernées ont suivi une formation de l'OIEau à Limoges afin d'atteindre les objectifs de ce projet qui se terminera au premier semestre 1997.

Les présidents des Comités de Bassin polonais et français et les directeurs de la RZGW de Gdansk et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ont signé le 5 juin 1996 un accord de coopération. La Pologne applique actuellement un nouveau système de gestion de l'eau basé sur l'expérience des pays d'Europe Occidentale et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse offre ses trente ans d'expérience.

Les objectifs de l'accord sont les suivants: échange de savoir-faire, amélioration de la gestion des ressources en eau et de la protection de l'environnement, organisation de réunions, conférences et séminaires, formation du personnel, coopération avec les médias.

Une délégation polonaise, dirigée par le Vice-Ministre de la Protection de l'Environnement, a visité la France du 11 au 17 novembre 1996. Des propositions pour la surveillance de la qualité et de la quantité des eaux superficielles ont été discutées avec l'Office International de l'Eau à Paris.

La délégation a visité des stations de mesures automatiques d'Hydroenvironnement, le système de mesure automatique de la qualité et quantité utilisé pour la protection des prises d'eau pour l'alimentation en eau potable dans le Département des Hauts-de-Seine et a rencontré le Directeur de l'Eau du Ministère français de l'Environnement.

Elle a été invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration et du Comité de Bassin de l'Agence Rhin-Meuse afin d'étudier le système d'organisation, les relations publiques, le système de redevances, la base de données et les systèmes de gestion de l'eau. Notre Vice-Ministre a présenté le système polonais de gestion des eaux.

Durant son séjour à Metz, la délégation a visité la station d'épuration des eaux usées municipales afin d'étudier le système d'organisation du travail, les procédés technologiques, le traitement et l'utilisation des boues.

Le 19 février 1997, les RZGW de Gdansk et Szczecin ont également signé un document de coopération sur la pollution diffuse des bassins côtiers de la Baltique avec l'Institut Danois de l'Hydraulique (DHI/VKI).

Piotr Kowalski
RZGW de Gdansk
Fax : (48-58) 45 22 62

Zgorzelec, Lusko et Gubin qui sont responsables de plus de 80 % des rejets dans la Nysa. Les projets d'investissement dans le domaine de la protection des eaux, réalisés en coopération avec les partenaires allemands, sont donc importants. La station d'épuration de Piensk est entrée en service en 1995. Elle traite également les effluents domestiques de plusieurs petites villes d'Allemagne. La construction d'une station d'épuration est également prévue pour la ville de Gubin.

Le programme d'investissement de la municipalité de Bogatynia prévoit la construction d'un réseau séparatif d'assainissement et de cinq stations d'épuration pour 15 villes et villages avec

une capacité totale de plus de 15.000 m³/jour.

Les travaux d'aménagement du cours de la Nysa ont commencé en 1994, à l'initiative des Allemands, pour permettre un transfert permanent de 1 m³/sec vers la rivière Schöps dans le bassin de la Spree et pour remplir une mine de lignite abandonnée à Berzdorf.

Les conférenciers tchèques et allemands ont également présenté les cahiers des charges des grandes stations d'épuration de Liberec-Jablonec et Görlitz qui sont entrées en service récemment.

Andrzej Nalberczyński
RZGW de WROCLAW
Fax : (48-71) 22 13 39

HONGRIE

PLANIFICATION RÉGIONALE DE LA GESTION DES EAUX

L'histoire de la gestion des eaux en Hongrie durant ces trois dernières décennies a montré l'importance de la planification régionale. Il existe de nombreux arguments pour relancer ces procédures après consolidation du processus de transformation socio-économique et modernisation du «système de gestion des eaux»:

- Les institutions financières souhaitent que les investissements puissent s'intégrer dans les systèmes de gestion des eaux des régions afin d'assurer la meilleure utilisation possible des prêts alloués.
- Les services des eaux doivent proposer une image future de l'évolution du bassin correspondant à un consensus avec les populations concernées qui servira de base aux permis d'exploitation des eaux.

Dans cet esprit, un document intitulé "**Information sur la politique de l'eau en Hongrie**" a été préparé et approuvé par le Gouvernement.

Les questions les plus importantes auxquelles il a fallu répondre avant le début du programme concernent sa conception, sa portée, les bases sur lesquelles délimiter les unités de planification.

Il a fallu également assurer une homogénéité entre les divers plans du pays en précisant la terminologie, les aspects importants, les processus, le contenu prévu et les résultats.

Il est opportun d'expérimenter ces nouvelles procédures de planification dans les 3 régions pilotes d'Altalér, de Sajo et de Maros dès la fin 1997.

Une étude stratégique intégrant la vision des différents secteurs professionnels et intitulée "La gestion des eaux en Hongrie au changement du millénaire" s'est terminée fin 1995.

VITUKI et la Direction régionale du Bas Tisza ont élaboré, en 1996, une proposition permettant de déterminer les limites hydrologiques de 33 plans régionaux.

Les conditions spécifiques des systèmes hydrologiques de la Hongrie ont amené à considérer les régions proposées dans un même cadre d'interrelations mutuelles. Les termes de références à appliquer dans chaque région sont en cours d'élaboration.

Miklós Németh
Office National de l'Eau
Fax : (36-1) 212 0775

UKRAINE

NOUVELLE RÉGLEMENTATION DES REJETS DANS LES EAUX

La nouvelle réglementation adoptée le 11 septembre 1996 par le Cabinet des Ministres établit les limites des rejets et fixe quatre listes de polluants devant être contrôlés dans les rejets d'eaux usées dans les eaux de surface et marines.

Les valeurs limites (appelées «rejet acceptable maximum» en Ukraine) ont été établies afin d'atteindre par étapes un état satisfaisant des eaux superficielles. Les Bureaux régionaux du Ministère de la Protection de l'Environnement et de la Sécurité Nucléaire sont chargés du contrôle.

Les listes des polluants normalisés seront actualisées tous les 3 ans.

La liste A comprend 10 substances: oxygène dissous, matières en suspension, minéraux, sulfates, chlorures, azote ammoniacal, nitrates, nitrites, phosphates, hydrocarbures qui doivent être contrôlés dans tous les cas de rejets d'eaux usées.

La liste B comprend 132 polluants, dont 129 sont des substances dangereuses de la liste I de la Directive européenne CEE/76/466; les rejets de ces substances dans les eaux ukrai-

niennes devraient cesser dans un futur proche.

La liste V contient 155 substances dangereuses et est basée sur la liste II des familles et composés inscrits dans la directive européenne. La présence de ces substances dans les rejets diminuera progressivement.

Si certains polluants, contenus dans les listes B et V, sont présents dans les eaux usées et ont des impacts sur les écosystèmes, ils devront être inscrits dans la liste A par les autorités nationales de protection de l'environnement et considérés comme rejets polluants à contrôler au niveau régional.

Finalement, sur la liste G figurent 1345 autres substances, incluses en juillet 1988 dans les Règles et Normes Sanitaires de l'URSS.

La nouvelle réglementation est une étape importante vers l'harmonisation des textes législatifs Ukrainiens avec les normes de l'Union Européenne.

Anatoliy Tchakov
Ministère de la Protection de l'Environnement et de la Sécurité Nucléaire
Fax : (7-44) 228 5072

SLOVAQUIE

LES 4 AUTORITÉS DE BASSIN

En Slovaquie, quatre Autorités de bassin sont des entreprises d'Etat, créées pour les bassins hydrographiques du Danube, du Vah, du Hron et du Bodrog et Hornad. Sous la tutelle du Ministère de la Gestion des Sols, elles sont chargées de:

- la gestion, l'exploitation et l'entretien des cours d'eau, des ouvrages hydrauliques et des

équipements,

- l'alimentation en eau de surface de tous les secteurs de l'économie,
- la protection contre les dégâts de l'eau,
- la surveillance de la qualité des eaux de surface et d'irrigation et la gestion des crises.
- l'élaboration de directives pour le transport de l'eau et pour

l'utilisation du potentiel hydro-électrique des rivières,

- l'exploitation et la modernisation des systèmes d'irrigation et de drainage de l'Etat.

La longueur totale des cours d'eau gérés par les Autorités de Bassin atteint 24.830,7 km, dont 7.139,8 km (28,9 %) sont régulés.

Elles préparent les plans pour la navigation sur les fleuves, cons-

truisent des barrages et s'occupent de l'entretien des voies navigables.

Les autorités de bassin réalisent une surveillance systématique de la qualité sur 3.973 km des principaux cours d'eau.

Jozef Taric
Ministère de la Gestion des Sols
Fax : (42-7) 36 42 79

La lettre du réseau

Secrétariat :

Office International de l'Eau
21, rue de Madrid
75008 PARIS - FRANCE

Tél. : 33 (0) 1 44 90 88 60
Fax : 33 (0) 1 40 08 01 45
E Mail : oieau-dg@worldnet.fr

La "Lettre du Réseau"
est éditée avec le soutien
des Agences de l'Eau



Agences de l'Eau

Directeur de publication
J.F. DONZIER

Rédacteur en chef
A. BERNARD

Secrétaire de rédaction
G. SINE

Maquette
Eau & Développement international
ESTER - Technopole
87069 LIMOGES Cedex - FRANCE

Impression
Chastanet Imprimeur - LIMOGES

Sur le Web :

<http://www.oieau.fr/riob/>

N° ISSN : 1265-4027